

Avis public Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 qui se tiendra sans la présence du public en raison du contexte sanitaire et en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 et ses amendements, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

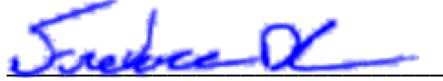
- 2021-05 : cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme lot à être créé à partir du lot 5 106 774 et qui aura une profondeur de 22,86 mètres au lieu de 30 mètres dans la zone Ha-35, soit la même profondeur que le lot 5 106 774 situé au 159, 25^e Rue Est.
- 2021-06 : cette résolution aura pour effet de rendre réputée conforme une réduction de la profondeur de lot à 29,49 mètres au lieu de 30 mètres sur le lot 5 106 493 situé au 383, 15^e Avenue Est.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations mineures en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 30 avril 12h00** à l'attention de :

M. Frédéric Martineau
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 15^e jour du mois d'avril 2021



Frédéric Martineau
Directeur général, greffier et trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures 2021-05 et 2021-06 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 15 avril 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant les dérogations mineures sur le site Internet de la Municipalité le 15 avril 2021.



Frédéric Martineau, Directeur général
Le 15 avril 2021